

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2013

Le mercredi 3 avril 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 29 mars 2013, et affichée le même jour à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Bruno DELVA, Maire ; M. Thierry TRAVERS, 1^{er} Adjoint et Conseiller Général ; Mme Lisiane HUET, 2^{ème} Adjoint ; M. Emile PERRIER, 3^{ème} Adjoint ; M. Michel GIEUX 4^{ème} Adjoint ; M. Philippe COQUELIN, 5^{ème} Adjoint ; Mme Monique GALLAIS ; M. Georges JAN ; M. Denis BREAN ; M. Claude DONVAL ; Mme Maryse HUCHET ; M. Jean Claude MAZURAS ; M. Gérard BARBOT ; M. Francis GAULARD ; Mme Laurence GERMAIN ;

Etaient excusés : M. Maurice TRAVERS ; M. Jean Pierre DUFEU ; M. Louis TANGUY ; M. Bruno POUSSET ;

M. Philippe COQUELIN est nommé secrétaire de séance

Travaux en cours

Beffroi de la mairie

Le bulbe et le lanternon ont été déposés le lundi 25 février 2013, un parapluie a été installé en protection, pour la durée de travaux. Les échafaudages ont été mis en place pour la réalisation des travaux sur les fermes chevrons de 2 porches ouest.

Pour la réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche, le conseil municipal décide de demander l'attribution du fonds de concours à Vitré Communauté.

Schéma directeur des eaux pluviales

Les travaux ont débuté à la date prévue soit le lundi 18 mars 2013, le travail réalisé tant par la maîtrise d'œuvre : TECAM, que par la société EUROVIA n'appelle aucune remarque.

Les travaux seront terminés pour le 26 avril ; toutefois en raison de la course cycliste organisée le 8 mai 2013, il a été demandé à EUROVIA de ne réaliser les ilots et les marquages au sol qu'après cette date.

Programme de voirie 2013

Monsieur le Maire indique que les membres la commission voirie ont inspecté la commune et ont relevé que seraient à réaliser cette année :

- des travaux de modernisation sur la voie communale le Haut Baril (pour un montant estimé à 64.653,37€ HT) et sur le chemin rural de la Petite Haie d'Izé (pour un montant estimé à 2.500,38€ HT),
- des travaux de curage de fossés et d'arasements des accotements sur les chemins ruraux la Lande Close, les Nachardais, le Haut Villanfray, la Goupillière, Levenais, sur la route de Saint Anne et les voies communales la Péchetière et le Rocher Palet pour un montant estimé à 24.600€ HT,
- des enrobés à froid et du point à temps pour un montant estimé à 46.000€ HT,
- une réfection des marquages au sol pour un montant estimé à 7.000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la réalisation, au titre du programme de voirie 2013, des opérations ci-dessus exposées, il précise qu'une consultation sera organisée pour l'attribution des marchés et qu'elle devra indiquer que les travaux du Haut Baril feront l'objet d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2013

- Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que l'état n° 1259 COM transmis par la Direction des Services Fiscaux met en évidence une augmentation du produit fiscal à taux constants de plus de 4 % par rapport au produit attendu de l'année dernière. Compte tenu de cette augmentation du produit fiscal, et après analyse des besoins nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir pour l'année 2013 les taux d'imposition communaux en vigueur l'année passée. Les taux d'imposition pour l'année 2013 s'établissent donc comme suit :

- Taxe d'habitation :	14,81 %
- Taxe foncière (bâti) :	16,74 %
- Taxe foncière (non bâti) :	39,27 %

Budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des dotations pour 2013 :

Taxe professionnelle : - Dotation de compensation : 247 600 € (montant fixe depuis 2009)

- Dotation de solidarité : 177 192 € (158 400 € en 2012)

Dotation Globale de Fonctionnement : 300 168 € (298 000€ en 2012)

- Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2012 du budget principal de la Commune fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement :	+ 312.371,68 €
- en section d'investissement :	+ 264.131,37 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2012 pour sa totalité, soit la somme de 312.371,68 € en section d'investissement, à l'article 1068 et adopte tel que proposé le budget primitif tel que proposé (cf. annexe)

Budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement :	+ 246.325,21 €
- en section d'investissement :	+ 28.008,72 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2012 pour 144.325,21€ en section de fonctionnement, à l'article 002

102.000,00€ en section d'investissement, à l'article 1068 et adopte le budget primitif 2013 du budget annexe de l'assainissement collectif, tel que proposé (cf. annexe).

Budget annexe de la zone d'activités

Le compte administratif 2012 du budget annexe « zone d'activités » fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement :	+ 85.083,42 €
- en section d'investissement :	- 145.136,56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au C.A. 2012 pour sa totalité, soit la somme de 85.083,42 € en section d'investissement, à l'article 1068 et adopte le budget primitif 2013 du budget annexe de la zone d'activités, tel que proposé (cf. annexe).

Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibérations en date du 3 juillet 1991 et du 11 juillet 2001, le Conseil Municipal avait institué un Droit de Prémption Urbain, il indique que suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à la modification du zonage, il convient de redéfinir ce périmètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré décide de fixer le droit de préemption urbain sur les zones suivantes : UC ; UL ; UEa ; UEb ; 1AUEa ; 1AUEc ; 2AUEa ; 2AUEb ; 1AUA ; 2AUA

Zone d'activités

La SARL GMA a informé la commune qu'elle souhaitait se porter acquéreur des bâtiments d'Arcelor Mittal sis sur la zone d'activités du Bourgneuf. De fait, se pose la question de l'autonomisation de ce bâtiment puisqu'il est accolé - sans cloison - au bâtiment communal.

Sous réserve que la SARL GMA se porte acquéreur auprès d'Arcelor Mittal des parcelles suivantes : AK : 206, 208, 209, 211, 212, 213, 215, 219, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 236, 237 et s'engage à démolir une partie du bâtiment située sur la parcelle AK 211, permettant ainsi la séparation effective des 2 bâtiments, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la SARL GMA les bâtiments accolés au bâtiment communal situés sur les parcelles AK 236 et AK 220 et afin de valoriser son bâtiment, d'acquérir les parcelles AK 237, 236, 219, 206, 223, 224P, 209P, 221P et 220P pour un montant de 40.000€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société MAN TP serait acquéreur des parcelles AK 278,282 et 284P situées sur la zone d'activités.

Conformément à l'avis du service des domaines, le Conseil Municipal accepte de céder à la société MAN TP les parcelles AK 278,282 et 284P au prix de 6€53 du M².

Eglise Saint Etienne

Suite à l'inscription de l'église Saint Etienne au titre des Monuments historiques et après avoir après avoir pris l'attache de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le Conseil municipal décide de lancer une consultation pour la désignation d'un bureau d'études chargé de la réalisation d'un périmètre de protection modifié.

En outre, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis favorable de la Commission Départementale des objets mobiliers d'Ille et Vilaine, monsieur le Préfet a pris un arrêté inscrivant au titre des monuments historiques les objets suivants : l'ensemble du maître autel ; l'ensemble de l'autel secondaire, l'ensemble des stalles du chœur et siège de célébrant ; la chaire à prêcher ; l'ensemble des confessionnaux ; la statue « Saint Michel terrassant le dragon » et demande l'avis de la commune sur la proposition de classement

Le Conseil Municipal a l'unanimité donne un avis favorable à la proposition de classement du mobilier de l'église.

Chemins ruraux

Le maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective de la création d'un chemin permettant de dévier le Brossais, il conviendrait de fixer un prix d'achat des terrains. Le Conseil Municipal décide de fixer à 1€ du m² les terrains à acquérir auprès de monsieur DAVENEL.

Divers :

- Le Conseil Municipal décide de subventionner à hauteur de 50€ le collectif ARADOC, composé d'étudiants, dont Fanny CHEVREL, pour la réalisation d'un documentaire « Jeunes et engagés : trajectoires militantes »
- Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de VITRE COMMUNAUTE, consultable en Mairie.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice <i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	1.846.968,00 € 202.368,00 €	Recettes de l'exercice	1.846.968,00 €
TOTAL DEPENSES	1.846.968,00 €	TOTAL RECETTES	1.846.968,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	905.600,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	819.846,95 €
Restes à réaliser N - 1	605.750,00 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	202.368,00 €
		Restes à réaliser N – 1	115.000,00 €
		Excédent N – 1 reporté	264.131,37 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	312.371,68 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice <i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	196.925,21 € 147.725,21 €	Recettes de l'exercice	52.600,00 €
TOTAL DEPENSES	196.925,21 €	Excédent N-1 reporté	144.325,21 €
		TOTAL RECETTES	196.925,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	226.933,93 €	Recettes nouvelles de l'exercice	226.925,21 €
RAR N-1	130.000,00 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	147.725,21 €
		Excédent N – 1 reporté	28.008,72 €
		Excéd. Fonct. Capitalisé N-1	102.000,00 €
TOTAL DEPENSES	356.933,93 €	TOTAL RECETTES	356.933,93 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice <i>Dont virement en sect. d'inv.</i>	121.000,00 € 60.900,00 €	Recettes de l'exercice	121.000,00 €
TOTAL DEPENSES	121.000,00 €	TOTAL RECETTES	121.000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	172.000,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	173.653,14 €
Déficit N – 1 reportées	145.136,56 €	<i>Dont virement de la sect. de fonct.</i>	60.900,00 €
RAR N-1	2.500,00 €	Exc de Fonct N – 1 affecté	85.083,42 €
TOTAL DEPENSES	319.636,56 €	TOTAL RECETTES	319.636,56 €

